



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2017-2018

RB/YG

P.V. AEDCI 34

**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense,
de la Coopération et de l'Immigration**

Procès-verbal de la réunion du 16 avril 2018

Ordre du jour :

1. 7264 Projet de loi autorisant le Gouvernement à acquérir, lancer et exploiter un satellite et son segment sol destinés à l'observation de la terre permettant au Gouvernement de satisfaire ses besoins et ses obligations en matière de défense
 - Nomination d'un rapporteur
 - Présentation du projet de loi
2. 7239 Projet de loi portant modification de la loi du 21 mars 2005 autorisant l'acquisition d'un avion de transport militaire A400M
 - Désignation d'un rapporteur
 - Présentation du projet de loi
3. Prolongation de la participation de l'Armée luxembourgeoise à la mission de l'OTAN « Resolute Support » en Afghanistan - Avis de la Commission
4. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du 5 mars 2018, 8 mars 2018, 9 mars 2018 (réunion jointe "Débat 99ID") et 12 mars 2018
5. Dossiers européens : adoption des listes de documents transmis entre le 7 et le 13 avril 2018
6. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, M. Eugène Berger, M. Yves Cruchten, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, M. Marc Spautz

M. Marc Baum, observateur délégué

Mme Viviane Loschetter, remplaçante de M. Claude Adam

M. Patrick Heck, Directeur de la Défense

Mme Nina Garcia, Mme Nadine Thomas, Maj. Geoffrey Beaudot, Direction de la Défense

Lt. Col. Yvon Kries, Lt. Col. Alain Schoeben, Etat-Major de l'Armée

Mme Rita Brors, M. Yann Flammang, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Claudia Dall'Agnol, Mme Lydie Polfer, M. Serge Wilmes, M. Claude Wiseler

M. Georges Bach, Mme Mady Delvaux-Stehres, M. Frank Engel, M. Charles Goerens, Mme Viviane Reding, M. Claude Turmes, membres du Parlement européen

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

*

1. **7264** **Projet de loi autorisant le Gouvernement à acquérir, lancer et exploiter un satellite et son segment sol destinés à l'observation de la terre permettant au Gouvernement de satisfaire ses besoins et ses obligations en matière de défense**
- **Nomination d'un rapporteur**
- **Présentation du projet de loi**

M. Marc Angel est nommé rapporteur du projet de loi.

Le projet d'acquisition et de gestion d'un système d'observation de la Terre s'inscrit dans la logique des Lignes directrices de la défense luxembourgeoise à l'horizon 2025 et au-delà, publiées en juillet 2017. La reconnaissance est un des domaines dans lesquels l'Armée luxembourgeoise s'est spécialisé. Le projet revêt une grande utilité militaire en augmentant l'efficacité et la sécurité des opérations. Par ailleurs, il comble des lacunes observées au niveau de l'OTAN. Le projet s'inscrit dans le cadre de la diversification de l'économie luxembourgeoise, en développant le secteur spatial.

Le projet « National Advanced Optical System » (NAOS) consiste à :

- Acquérir et opérer un satellite d'observation de la Terre à très haute résolution ;
- Construire des antennes associées permettant le transfert d'images du satellite vers la Terre ;
- Mettre en place un segment sol garantissant le contrôle et la gestion du système et la dissémination des produits (images) obtenus à partir d'un Centre de données.

Il est à noter qu'à ce stade une valorisation commerciale n'est pas à exclure. L'acquisition du système NAOS permettra au Luxembourg de jouir librement des images, sans restriction de dissémination, ni de restriction au niveau de la couverture géographique ou de la qualité des images.

Le satellite sera placé sur une orbite circulaire basse d'environ 450 kilomètres.

L'enveloppe financière se chiffre à 170 millions d'euros sur une durée de 14 ans.

Débat

Les éléments suivants peuvent être retenus de la discussion.

Les clients principaux du projet seront des instances militaires. Parmi les clients civils peuvent compter des sous-organisations des Nations-Unies, des organisations humanitaires ou l'Union européenne, par exemple. Des clients privés commerciaux peuvent avoir un besoin en images supplémentaires disponibles ou des besoins spécifiques dans le cadre d'un projet de recherche (archéologie, infrastructures, etc.). Pour chaque client, un pourcentage de capacité qu'il peut recevoir est défini par la Direction de la Défense. Le volet commercial restera pourtant très limité par rapport à l'utilisation militaire.

Le Luxembourg investit presque 40% de son budget national de la défense dans des projets multinationaux pour lesquels le Grand-Duché n'a pas de besoin national. Cela signifie qu'il met à disposition de ses partenaires des moyens pour augmenter les capacités communes, dans un esprit de solidarité. D'un autre côté, les Lignes directrices de la défense prévoient que les dépenses doivent aussi permettre à l'Armée d'acquérir des compétences dans de nouveaux domaines, respectivement avoir une retombée économique pour le Luxembourg. La Direction de la Défense occupe actuellement un expert mis à disposition par la Belgique. D'autres experts seront embauchés dans le futur.

Le présent projet ne consiste pas à acheter des capacités belges, mais de développer sur le terrain luxembourgeois un système d'observation de la Terre, exploité par le Luxembourg. Le modèle d'exploitation est élaboré en coopération avec la Belgique. D'autres pays disposant de capacités dans ce domaine sont l'Italie, la France, l'Angleterre, l'Allemagne et les Etats Unis.

La durée de vie du satellite sera de 7 à 10 ans. Il est prévu que le système sera opérationnel en 2022. Le satellite aura une couverture mondiale, les zones opérationnelles étant définies selon les besoins. Le délai de programmation est de 24 heures au maximum.

Les accords internationaux pertinents sont le Traité de l'Espace et des arrangements au niveau de l'OTAN. Chaque pays est libre de mettre un satellite sur orbite basse à des fins pacifiques. Des règles plus strictes s'appliquent aux satellites géostationnaires.

Le volume des besoins et les conditions d'utilisation seront définis dans des conventions avec les clients. Chaque client disposera de son niveau de priorité. Les conventions pourront aussi contenir des dispositions restrictives, ou encore un droit de veto de la Direction de la Défense en ce qui concerne la mise à disposition de certaines images.

Le plan directeur définira les détails de la mise en place et de l'exploitation du satellite.

Le satellite LuxGovSat (LGS) est opérationnel. Le premier client est la Belgique. Les Etats-Unis sont très intéressés à des capacités satellitaires, tout comme une série d'autres pays qui ont répondu positivement à un courrier afférent du Ministre.

- 2. 7239** **Projet de loi portant modification de la loi du 21 mars 2005 autorisant l'acquisition d'un avion de transport militaire A400M**
- Désignation d'un rapporteur
- Présentation du projet de loi

M. Marc Angel est nommé rapporteur du projet de loi.

Il s'avère que la date de livraison de l'avion A400M a été reporté à mai 2020 (au lieu du deuxième semestre 2019). L'avion fera partie d'une flotte binationale, la Belgique ayant acquis 7 avions. A l'approche de la date de livraison, il est nécessaire de définir les principes et modalités de l'exploitation commune et de les fixer par des contrats. Le but du présent projet de loi est d'autoriser le Gouvernement à couvrir les dépenses afférentes à l'exploitation, au fonctionnement et au soutien en service sur une durée de trente-cinq années. La dépense cumulée liée aux frais liés au soutien en service est estimée à un montant total prévisible de 420 millions d'euros, réparti sur 35 ans. La fiche financière annexée au projet de loi renseigne en détail sur les dépenses.

Débat

La définition des principes et modalités de l'exploitation commune n'a pu se faire qu'après la prise de décision sur certains éléments, dont le lieu de stationnement de la flotte d'avions.

Les accords conclus depuis 2001 dans le cadre de l'acquisition de l'avion A400M prévoient tous des clauses de révision pour pouvoir être adaptés à des nouveaux besoins (p. ex. l'utilisation des infrastructures pour le stationnement d'hélicoptères). La société Airbus a dû réviser leur programmation à plusieurs reprises, entre autres pour l'adaptation à des nouveaux besoins des clients. Les clients ayant accepté le nouveau calendrier, il n'y aura pas de pénalité à payer. L'avion luxembourgeois étant officiellement délivré au Grand-Duché, la TVA est payable par le Luxembourg (28 millions d'euros sur un montant hors taxes de 168 d'euros).

3. Prolongation de la participation de l'Armée luxembourgeoise à la mission de l'OTAN « Resolute Support » en Afghanistan - Avis de la Commission

Le Gouvernement entend prolonger la participation de l'Armée luxembourgeoise à la mission de l'OTAN « Resolute Support » en Afghanistan jusqu'au 1^{er} juillet 2020.

La situation en Afghanistan reste précaire. La mission « Resolute Support » lancée le 1^{er} janvier 2015 est non combattante, et consiste à l'appui de l'Armée afghane par des conseils et formations. Sans cet appui, l'Armée afghane ne serait pas à même de défendre le pays. L'OTAN a décidé de prolonger et d'étendre la mission « Resolute Support ». Le Luxembourg entend augmenter sa présence à deux personnes, le règlement grand-ducal en vigueur permettant le déploiement de trois personnes au maximum. La rotation se fait tous les 4 mois.

Au cours de la discussion, un membre de la commission exprime ses doutes sur l'utilité de la présence en Afghanistan qui, selon l'orateur, serait à considérer comme un échec. Par ailleurs, l'état de l'Armée luxembourgeoise ne permettrait pas de participer à toutes les missions.

Un autre membre de la commission donne à considérer qu'il y a lieu de se montrer solidaire au sein de l'OTAN.

Après discussion, la commission donne son accord de principe à la prolongation de la mission, avec l'abstention du représentant de la sensibilité politique ADR.

4. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du 5 mars 2018, 8 mars 2018, 9 mars 2018 (réunion jointe "Débat 99ID") et 12 mars 2018

Les projets de procès-verbaux sont adoptés.

5. Dossiers européens : adoption des listes de documents transmis entre le 7 et le 13 avril 2018

La liste de documents est adoptée.

6. Divers

Le Président de la commission informe sur :

- La demande de l'ADR de se voir présenter le rapport de l'OIAC sur l'incident à Salisbury ;
- La visite d'un hôpital militaire au Kosovo le 2 mai 2018.

La motion de M. Kartheiser « *Prise d'initiatives afin de mettre en œuvre des conventions entre Etats adaptées aux évolutions dans le domaine digital et permettant de saisir des opportunités dans ce domaine* » sera mise à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de la commission.

Le Ministre des Affaires étrangères sera invité à une prochaine réunion pour informer sur l'évolution de la situation en Syrie.

Luxembourg, le 27 avril 2018

La Secrétaire-Administrateur,
Rita Brors

Le Président de la Commission des Affaires étrangères
et européennes, de la Défense, de la Coopération et de
l'Immigration,
Marc Angel